

# **Beaumont et Le Châble**

## **Préambule**

Monsieur le maire a fait part à la société d'histoire La Salévienne de son souhait de faire changer le nom de sa commune « Beaumont » en « Le Châble-Beaumont ». Il lui a demandé de dresser un tableau historique de l'évolution des villages en vue d'alimenter le dossier auprès de l'administration. Pour répondre à cette sollicitation le président de la société d'histoire a souhaité examiner l'évolution de la commune à travers les siècles pour d'une part montrer les évolutions des villages et d'autre part évoquer les débats qui ont déjà animé la vie municipale autour de cette question ou des questions périphériques. La Salévienne ne souhaite ni prendre parti dans cette discussion, ni prendre position sur cette question qui est avant tout l'affaire de la population de la commune et des élus.

## **L'ancienneté de Beaumont**

L'origine d'une commune reste toujours incertaine. La plupart des communes correspondent à d'anciennes paroisses ou à la réunion de paroisses. Celle de Beaumont est certainement très ancienne. Le vocable de Saint-Étienne<sup>1</sup>, patron de la paroisse, laisse supposer une création de celle-ci « vraisemblablement à la fin du IV<sup>e</sup> ou du commencement du V<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ». Saint Étienne fut le premier martyr de l'ère chrétienne. Nous suivrons aisément le raisonnement du chanoine Berthoud qui considère que « l'attribution du patronage d'un saint, ayant vécu avant cette date [400 après J.-C], est un gage absolu de l'antiquité de cette église<sup>3</sup>... L'ancienneté des églises est liée à l'ancienneté de la dévotion de leur saint patron ». Cette affirmation est confirmée par Folliet<sup>4</sup> qui relève que lors de la visite de l'évêque de Genève en 1412, le curé Jean de Colognier est le 70<sup>e</sup> curé, ce qui sur la base de sept curés par siècle ferait remonter la paroisse aux environs de l'an 400. L'église est implantée à proximité des maisons et le village se développe habituellement à proximité de l'église.

---

<sup>1</sup> Saint Étienne était l'un des sept diacres nommés par les apôtres pour les soulager dans le soin matériel de la communauté. Il en était le chef. Il fut lapidé par les Juifs. Il était donc contemporain du Christ.

<sup>2</sup> *Monographie de la commune de Beaumont* par André Folliet p. 30.

<sup>3</sup> *Échos Saléviens* n° 16 – 2007. « Au pied du Salève, naissance mystérieuse d'un village » par le chanoine Berthoud p. 39.

<sup>4</sup> Folliet p. 32.

Au Moyen Âge le village de Beaumont se voit renforcer par la construction d'un château en amont de l'église et l'arrivée d'un seigneur issu de la famille de Menthon fin XII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> ; la paroisse est « doublée » par la présence d'une seigneurie. Dans cette seigneurie il n'y a pas de village très important mais un ensemble de hameaux rassemblés autour de l'église et du château. À cette même époque existait un second château à Châtillon, possession de la famille de Châtillon. Il fait peu de doute que le village s'est installé en flanc de coteau réputé plus sain que les plaines où se situent les marais, par nature peu hospitaliers.

À travers tout le Moyen Âge on parle de Beaumont et jamais du Châble.

Beaumont aura son heure de gloire au XX<sup>e</sup> siècle à partir du fromage éponyme des Fromageries Girod. Le fromage aura été diffusé très largement dans toute l'Europe de l'Ouest, en Afrique et en Amérique du Nord. Des années 1880 jusque dans les années 1980.

## La naissance du Châble

Étymologiquement le châble est un passage dans la forêt. Il est probable que la région du Châble ait été longuement occupée par une forêt comme le laisse à penser le nom de lieu « les Esserts » existant encore sur le cadastre en plein cœur du Châble actuel. Il est possible que ce « châble » à travers la forêt soit en fait la route qui traverse le lieu. André Folliet pense que Le Châble « ne paraît pas remonter au-delà du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> » et semble le lier au développement de la chartreuse de Pomier. Nous suivrons plus volontiers l'analyse du chanoine Berthoud qui situe l'apparition du Châble au XVI<sup>e</sup> siècle, au temps de l'occupation bernoise du baillage de Ternier<sup>6</sup>. Et il apparaît que ce serait une famille Tapponier qui l'aurait créé ou tout au moins développé. En 1549 ils sont les seuls habitants payant la taille. Il est possible que cette famille ait installé un commerce sur le chemin de Genève à Annecy pour bénéficier de sa situation frontalière.

## Beaumont – Le Châble : un destin séparé

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Beaumont fait partie du baillage de Ternier et est occupé par les Bernois depuis 1536, alors que Le Châble et Jussy sont du comté de Genevois. Les maisons du Châble sont ainsi les premières maisons dans le duché du Genevois en venant de Genève.

Les habitants de Beaumont sont devenus protestants alors que ceux du Châble demeurent catholiques. Cette division aura, pendant de nombreuses années, une incidence juridique : les habitants de Beaumont sont de la juridiction du juge-mage de Ternier et ceux du Châble et Jussy du « magnifique Conseil du Genevois<sup>7</sup> ». Cette division persiste jusqu'à la création de la province de Carouge en 1780. Beaumont a sa propre seigneurie comme au Moyen Âge et Le Châble et Jussy appartiennent à la juridiction de Pomier<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Folliet p. 39.

<sup>6</sup> *Échos Saléviens* n° 16 p. 44-45.

<sup>7</sup> Folliet p. 117.

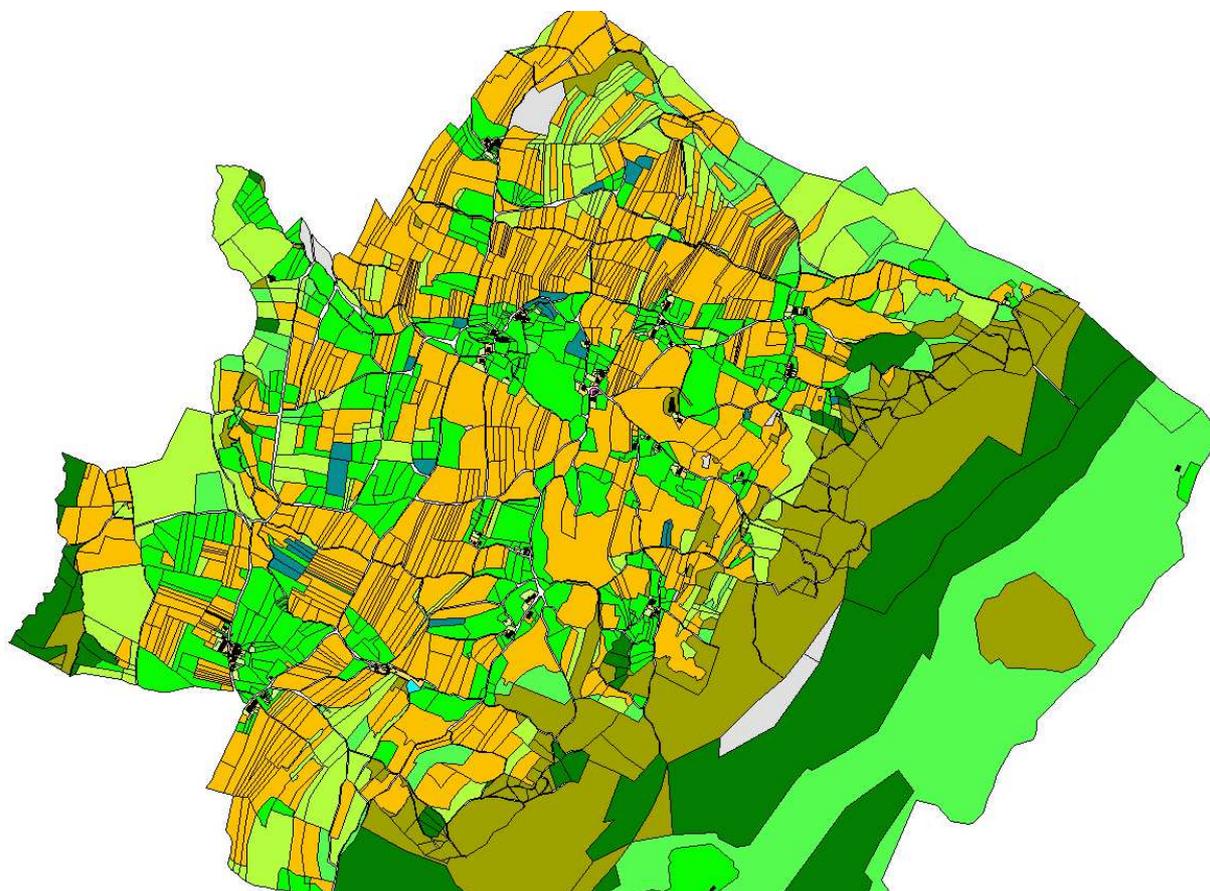
<sup>8</sup> idem p. 26.

En 1572, les « manants et habitants » du Châble protestent contre le curé de Beaumont qui ne réside pas sur place ; le curé de Présilly (vicaire de la chartreuse de Pomier) qui recueillait la dîme au Châble en profite pour demander le rattachement du Châble à sa paroisse<sup>9</sup>. La naissance de cette nouvelle communauté attise l'intérêt des curés voisins pour accroître leur paroisse... et leurs revenus.

Le nom du Châble se stabilise tardivement, seulement au XVII<sup>e</sup> siècle. Avant il s'écrit « Chablouz » ou « Chabloz », le « oz » ne se prononçant pas, progressivement le nom de « Châble » s'impose.

## La paroisse de Beaumont au temps du cadastre sarde en 1730

La mappe sarde de 1730 fait apparaître un habitat très dispersé comme le montre la carte ci-dessous.

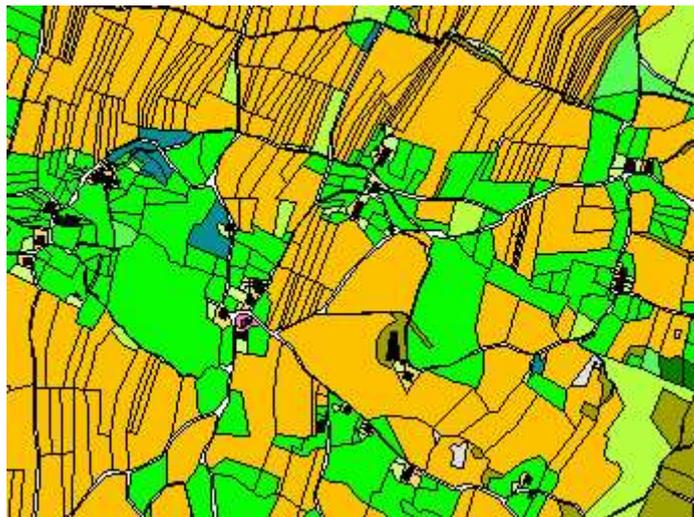


*Les maisons sont en noir.*

Un zoom sur la seigneurie de Beaumont montre également l'éclatement de Beaumont en de multiples petits hameaux (carte ci-dessous).

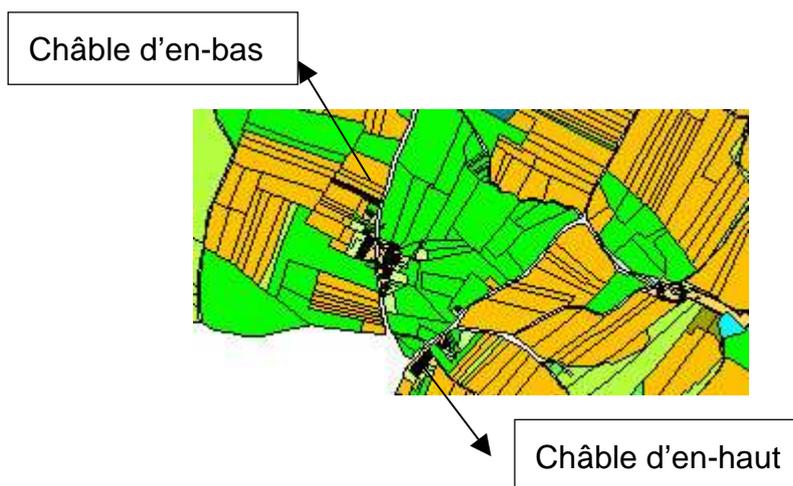
---

<sup>9</sup> idem p. 87.



*L'église est en rose, les maisons en noir, les champs en jaune, les prés en vert et les marais en bleu. Noter la bonne visualisation du château.*

Les deux villages du Châble ne sont pas encore réunis. Le quartier de la Sibotte (Le Châble d'en haut) se distingue bien du Châble d'en bas. Les villages autour de l'église de Beaumont sont très dispersés.



La liste des propriétaires fait apparaître la présence de différentes communautés marquant l'évolution des communautés à travers les siècles. La communauté de Beaumont, probablement la plus ancienne, possède huit parcelles sous forme de communaux. Celles de Jussy et du Châble possèdent en commun 6 parcelles, les habitants du Châble en possèdent à eux seuls 5 et ceux de Jussy une seule séparément. Parmi les comuniers du Châble, 3 habitent sur la paroisse de Présilly. Comme 3 familles du Châble<sup>10</sup> (commune de Présilly) sont exclues des communaux de Présilly, on peut penser - même si cela n'est pas prouvé - que ces communaux ont été offerts aux habitants de Jussy et du Châble par la chartreuse comme ceux de Présilly en 1336. Cela pourrait signifier probablement que Le Châble se serait développé en premier lieu sur Présilly avant de s'étendre sur la commune de Beaumont !

<sup>10</sup> Folliet p. 141, t. 1.

## **Le Châble légitimé par le conseil du canton de Viry**

Le développement du Châble est lié au développement de la route Carouge - Annecy - Chambéry qui prend de plus en plus d'importance probablement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. On y installera « un relais de poste où relayaient les grandes diligences de Genève à Chambéry et la malle de Genève à Turin. Les marchandises de Genève à Gênes suivaient aussi cette route<sup>11</sup> », en concurrence avec la route de Chambéry qui passait par L'Éluiset et Rumilly. En 1773, Le Châble est cité comme relais sur la route Genève-Annecy ainsi que La Caille.

Cette position entraîna l'installation de cabarets qui donnent un caractère commerçant au village. À la Révolution c'est au Châble que sera planté l'arbre de la liberté et non à Beaumont. Cette décision est justifiée par le fait « qu'une partie de la commune est dispersée, c'est-à-dire que dans ces parties il n'y a par hameau pas plus de sept à huit maisons ensemble, qu'au chef lieu où l'église est située il n'y en a que quatre, que le village du Châble situé sur la grande route de Carouge à Cruseilles est propre pour cela, eu égard à la grande population, y ayant trente maisons dont la plus grande partie sont jointes ensemble, le Conseil [du canton de Viry] a fixé pour les publications le lieu du Châble au devant de l'arbre de liberté à l'heure de midi<sup>12</sup> ».

L'importance du Châble est légitimée par le conseil du canton en implantant cet arbre de la liberté à cet endroit. Elle sera confortée en 1803 par la création d'une foire les 23 prairial et 11 fructidor.

On peut penser que la présence de cabarets et de commerçants dans le village favorise le développement des idées nouvelles. Est-ce depuis cette époque que les habitants du Châble sont appelés les « croqua corbés » (Les mangeurs de corbeaux qu'il faut interpréter comme les « mangeurs de curé » ?) Quant aux habitants de Beaumont ils sont traités de « mallots » c'est-à-dire de « ramollis ». Est-ce une riposte de ceux du Châble ? Chacun se fera son avis.

## **Pendant la période sarde Le Châble attire de nouveaux services et commerces et s'impose comme le village le plus important**

À partir de 1816, Le Châble bénéficia d'un nouveau développement démographique par l'implantation d'un important bureau de douane lié à la création de la zone franche dite zone sarde, comprenant « un receveur avec plusieurs employés et une forte brigade de préposés de douanes sardes<sup>13</sup> ». Il y avait déjà en 1796 un bureau de douane au Châble dont les origines sont encore obscures<sup>14</sup>.

C'est en 1843 que sera évoquée la création d'un bureau de poste.

---

<sup>11</sup> Folliet p.12-13.

<sup>12</sup> idem p. 4, t. 2.

<sup>13</sup> idem p. 100, t. 2.

<sup>14</sup> idem p. 57, t. 2.

« Avant l'Annexion, Le Châble était un petit centre commercial qui alimentait toutes les communes voisines dans un rayon assez étendu à l'intérieur<sup>15</sup> » alors que Beaumont restera un village rural. Malgré un fléchissement de ces commerces dû à la création de la grande zone d'annexion et le recul de la douane au Pont de La Caille, Le Châble conserve néanmoins un dynamisme économique. La bonneterie créée en 1880 occupera jusqu'à 80 ouvrières.

Dans ces mêmes lieux ? « on y compte quatre magasins d'épicerie et mercerie, dont l'un tient en outre la quincaillerie, des matériaux de construction et du combustible ; deux boulangeries, une auberge et plusieurs cabarets... pour deux petites épiceries au chef-lieu et une boulangerie... le village du Châble fournit les neuf dixièmes des ressources communales »<sup>16</sup>. Alors que la famille Girod développe la fameuse tomme de Beaumont au village de Beaumont, la fruitière du Châble fera également des tommes sur le nom de tomme du « Châble-Beaumont » mais son succès fut loin d'être aussi important.



*La manufacture de bonneterie cédera sa place à l'Alsacienne d'Aluminium qui porta la notoriété du Châble dans les milieux industriels français.*

## **La représentation municipale : un enjeu pour Le Châble**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle on tient compte du développement progressif du Châble dans la vie municipale puisque, parmi les dix conseillers, chaque partie du Châble en nomme un, soit deux conseillers pour le hameau<sup>17</sup>. Cela sera conforté en 1817 : le conseil demande « qu'en cas que le syndic fût à Beaumont, il y eût un suppléant au Châble<sup>18</sup> »

Le 3 janvier 1849 les élections municipales se font sans sectionnement. La liste du Châble passe intégralement. Aussitôt on note dans les registres que la municipalité passe un bail pour une salle consulaire dans la maison Despré au Châble... qui retournera à Beaumont en 1851 dans la maison de Gaspard Girod<sup>19</sup>. Puis reviendra au Châble en 1854 ! La mairie n'existe pas encore. L'année 1851 et les suivantes seront particulièrement agitées entre Beaumont et Le Châble : les conseillers de Beaumont demandent la construction d'une école centrale sur le « petit communal

<sup>15</sup> idem p. 180, t. 2.

<sup>16</sup> idem p. 181, t. 2.

<sup>17</sup> Folliet p. 150.

<sup>18</sup> idem p. 102, t. 2.

<sup>19</sup> idem p. 151, t. 2.

de Noyer » ; ceux du Châble s'y opposent. Les conseillers du Châble réclament pour eux seuls les communaux de leur section. Une tentative de répartition des conseillers communaux doit être arbitrée par l'intendant qui donne « dix conseillers à la fraction de Beaumont-Jussy et cinq à celle du Châble. Les élections se feront dans une seule assemblée ; les électeurs de chacune des deux sections déposeront leurs bulletins dans deux urnes distinctes<sup>20</sup> ».

En 1855, des conseillers demandent le « transfert du chef-lieu de la commune au village du Châble, et de changer le nom de la commune de Beaumont par celui du Châble par sept voix contre cinq » ! Les conseillers de Beaumont rétorquent « on ne s'étendra pas sur l'étrange prétention manifestée par les conseillers du Châble de changer le nom de la commune. Beaumont, le village de l'église, est le point central de la commune tandis que le Châble est à une des extrémités et en partie sur la commune de Présilly. Beaumont possède une église et cure neuve... si le Châble paie plus de contributions, il faut l'attribuer aux impôts mis sur les aubergistes, mais cela ne rend pas Le Châble plus central<sup>21</sup> ». Cette demande ne verra pas le jour.

Début 1860, juste avant l'Annexion de la Savoie à la France, Jussy demande à être rattaché au Châble, ce que l'intendant refuse, mais il adopte une nouvelle répartition des élus : 7 pour Beaumont, 7 pour Le Châble et 1 pour Jussy. Le nombre de votants au Châble (39) dépasse largement ceux de Beaumont (21) et de Jussy (11). Le fractionnement sera supprimé par la France sous l'Empire... et sera remis en place en 1871 avec 8 conseillers pour Beaumont et Jussy (cette fois-ci rattaché à la section de Beaumont) pour seulement 4 pour Le Châble, et modifié à nouveau en 1871 avec 6 conseillers pour chaque section, Jussy étant réuni à nouveau au Châble. Jussy sera tirillé entre les deux villages et apparaît comme un enjeu majeur pour faire basculer la majorité des élus d'un côté ou de l'autre. Le village demandera à nouveau son rattachement à Beaumont en 1876.

En 1861, on ira jusqu'à évoquer la création d'une commune comprenant Le Châble et Jussy... tout en faisant partie de la même paroisse ! « Le chiffre de la population ne pourrait pas être un obstacle à la formation d'une nouvelle commune ; 340 habitants, 260 au Châble et 80 à Jussy]... peuvent être regardés comme suffisamment nombreux lorsqu'il s'agit de former une association aussi restreinte et aussi éminemment fractionnée que la commune, surtout dans cette partie de la France<sup>22</sup> ». Mais cette proposition n'aura pas de suite.

En 1880, la répartition sera de 7 conseillers pour la section du Châble et 5 à celle de Beaumont. L'égalité entre les deux sections sera rétablie en 1884. L'égalité du nombre de conseillers prendra fin en 1925 avec 7 conseillers pour Le Châble-Jussy et 4 pour Beaumont. Il faudra attendre 1971 pour que le sectionnement électoral soit supprimé<sup>23</sup>.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'animosité entre les deux villages est encore grande et se ressent au niveau de la vie sociale. Ainsi en 1884 est créée la « fanfare des enfants du Châble » L'article 1 du règlement précisera « comme son nom l'indique, elle a été

---

<sup>20</sup> idem p. 154, t. 2.

<sup>21</sup> *Beaumont*, par Félix Croset, p. 112, La Salévienne

<sup>22</sup> Croset p. 115.

<sup>23</sup> idem p. 116.

créée par les jeunes gens du Châble eux-mêmes, sans secours de la commune<sup>24</sup> » ce qui laisse présager que les habitants de Beaumont ne sont pas les bienvenus.

## **Les élus de Beaumont résistent... mais Le Châble devient chef-lieu de la commune**

Après la guerre de 1939-1945, le débat entre Beaumont et Le Châble resurgit. En 1950, le débat porte sur le transfert du chef-lieu de Beaumont au Châble. Certains arguments font sourire aujourd'hui. Chacune des sections votera une délibération<sup>25</sup>.

La commission de la deuxième section du Châble évoque ses arguments : « considérant que la majorité de la population communale est groupée au Châble, c'est au Châble que les activités principales sont : artisanat, commerce, industrie ; Le Châble traversé par la route nationale est très fréquenté. Les ressources de la commune proviennent en majorité du Châble avec son industrie et son commerce. Le Châble est appelé à prendre de plus en plus d'extension. Les personnes étrangères à la commune ayant une formalité à faire sont étonnées que le chef-lieu se trouve encore à Beaumont, distant de 3 km du Châble, route à grande circulation. Recette buraliste, bureau de douanes, bureau de postes sont au Châble. Le Châble groupe à lui seul une fanfare qui groupe trente-cinq exécutants. Est d'avis que le chef lieu soit transféré au Châble. »

Le même jour et à la même heure, la première section, celle de Beaumont, délibère pour contrer les arguments de la deuxième section. Elle demande « instamment que le chef-lieu reste à Beaumont ». Six arguments sont mis en avant :

1° Beaumont est le centre géographique de la commune, et de tous temps nous avons vu que le chef-lieu d'une circonscription était situé au centre de la commune.

2° Le chef-lieu étant transféré au Châble, nous verrions une noce partir du hameau du pied du Salève parcourir 5 km pour se rendre à la mairie et refaire le même trajet pour revenir à l'église.

3° Le maire est actuellement au Châble depuis une période assez longue, mais si nous prenons la période antérieure, c'est le contraire qui s'est produit et qui dit que nous ne verrons pas le même cas se renouveler. Dans tous les cas le chef-lieu ne suit pas le maire.

4° En effet le bureau de poste, de Douanes, la route nationale, les arrêts de cars, se trouvent au Châble, c'est des avantages pour ses habitants, et nous ne voyons pas pourquoi attirerait un autre qui serait à avoir le chef-lieu.

5° Une mairie existe à Beaumont, si le chef-lieu est transféré au Châble, une nouvelle construction est nécessaire, d'où une grosse dépense entraînant une augmentation d'impôt ; après la mairie, ce sera une chapelle, un cimetière et nous arriverons à la dissension (sic) complète de la commune.

6° De tous temps, la commune de Beaumont fut une commune essentiellement agricole, depuis quelques années la douane et l'usine d'Aluminium<sup>26</sup> ont

---

<sup>24</sup> Croset p. 52.

<sup>25</sup> Extrait de la délibération de commission de la 1<sup>ère</sup> section du 17 septembre à 5 heures du soir (archives municipales de Beaumont).

démessurément grossi le hameau du Châble, mais la douane est appelée à disparaître et qui dit que l'usine ne fermera pas ses portes...

Quelques jours plus tard un conseil extraordinaire est réuni par le maire Félix Croset. Il fait approuver un exposé par 7 oui, 2 non et 1 blanc qui justifie la demande de chef-lieu au Châble. Les contre-arguments à ceux de la première section sont amplifiés et on essaie aussi de rassurer. La section du Châble rétorque que « le chef-lieu d'une circonscription n'est pas forcément le centre géographique, mais plutôt le centre démographique et économique : Paris n'est pas au centre de la France », que « si Le Châble est chef-lieu, ce n'est que 1/5 de la population qui parcourra la plus grande distance... », que la principale usine de la commune sise au Châble a 70 ans d'existence et prend de plus en plus d'extension, elle occupe actuellement 120 ouvriers. La crise du logement y sévit, si la douane partait la population ne tarirait pas, les logements seraient immédiatement occupés par des ouvriers » et d'autre part que « la municipalité n'envisage nullement la construction d'une chapelle<sup>27</sup> ou d'un cimetière ».

Finalement le 12 avril 1950 le conseil demande au sous-préfet le transfert du chef-lieu au Châble en spécifiant « le nom de la commune restant Beaumont ». Les élus de la première section tenteront un dernier baroud d'honneur en demandant que les mariages des habitants de la première section aient lieu dans la mairie se situant encore à Beaumont. Finalement le transfert sera confirmé par un décret du 10 avril 1951 signé par Henri Queuille.



*La nouvelle mairie sera offerte à la municipalité par Frédéric Meyer, le directeur de l'Alsacienne d'Aluminium, également généreux donateur d'un terrain de sport.*

## **La population de Beaumont et du Châble**

En 1569, au moment du retour du baillage de Ternier dans le giron de la maison de Savoie, la paroisse de Beaumont est composée de 50 feux, « 44 pour Beaumont et

---

<sup>26</sup> Dans l'après-guerre l'usine prend une telle importance dans le village, que « Travailler au Châble », c'était travailler à l'Alsacienne d'Aluminium. L'usine sera également à l'origine de la construction du hameau « les Cheïnays ».

<sup>27</sup> Une chapelle sera construite dans les années 1960 et finalement détruite en 2011. L'église se situe toujours à Beaumont.

seulement 6 pour Jussy et Chabloz »<sup>28</sup>. En 1576 il y avait à Beaumont 49 feux et 6 au Châble. Folliet note qu'à cette époque Jussy était probablement plus important que Le Châble<sup>29</sup>

Il précise que, au début du XX<sup>e</sup> siècle, « les deux sections électorales de la commune, Beaumont d'un côté et Le Châble et Jussy de l'autre « ont une population à peu près égale<sup>30</sup>... La section de Beaumont possède la mairie, l'église, l'école de garçons et de filles... Et le Châble une école de garçons et de filles et un bureau de poste et télégraphe».

En 1901 la section de Beaumont comprendra 285 habitants dispersés sur 9 hameaux dont 52 au chef-lieu, 60 au fonds de Beaumont, 56 chez Marmoux...) pour 340 pour la 2<sup>e</sup> section (dont 258 au Châble et 51 à Jussy). Encore à cette époque Jussy est en situation d'arbitrage.

Le tableau de la population par village montre déjà qu'en 1848 la population de la section Le Châble-Jussy dépasse celle de Beaumont, mais il faut attendre 1896 pour que la population du Châble dépasse celle de Beaumont (sans compter Jussy).

## La dénomination de « Châble-Beaumont »

L'ancien maire de Beaumont, André Folliet évoque le nom de « Châble-Beaumont » pour distinguer la partie du Châble qui se situe sur la commune de Beaumont de celle qui se situe sur celle de Présilly, car le village est à cheval sur les deux communes. À cette époque on évoque encore le « Châble d'en haut » et « Le Châble d'en bas<sup>31</sup> ». Les habitants du Châble de Présilly, parfois qualifié de « sommet du Châble » ont demandé en 1925-1926 leur rattachement à Beaumont dont ils s'estimaient plus proches, mais cette demande n'a pas abouti.

En 1881, lorsque le conseil demande la création d'un bureau télégraphique, il le dénommera en 1884 « Le Châble-Beaumont<sup>32</sup> ».



*Le relais de diligence sera remplacé par la poste. Les cartes postales du Châble portent fréquemment la mention « Le Châble- Beaumont »*

<sup>28</sup> idem p. 83.

<sup>29</sup> idem p. 85.

<sup>30</sup> Folliet, op cité, p. 10.

<sup>31</sup> Folliet, op. cité, p. 13.

<sup>32</sup> idem p. 175.

Comme on peut le voir dans ces dernières lignes, l'appellation « Châble-Beaumont » est réservée au village du Châble pour d'une part le distinguer du Châble de Présilly et d'autre part pour marquer son appartenance à la commune de Beaumont. À noter que par ailleurs il existe le village du Petit-Châble sur la commune de Présilly, en prolongement du Châble. Mais cette appellation paraît plutôt relativement récente.

## En conclusion

Au regard de l'histoire, Beaumont est le nom historique de la commune, hérité du nom d'une paroisse et d'une seigneurie. Il est aussi le nom donné à la tomme de Beaumont connue au XX<sup>e</sup> dans une bonne partie du monde. Jamais la commune n'a porté le nom de « Le Châble-Beaumont ».



Le Châble<sup>33</sup> est un village qui s'est développé à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et qui supplante surtout à partir du XIX<sup>e</sup> siècle l'ancienne communauté de Beaumont tant par le nombre d'habitants que par son activité économique liée à son implantation sur la route Genève-Annecy *via* Annecy.

L'appellation « Le Châble-Beaumont » était plutôt réservée pour caractériser le village du Châble par rapport à celui de Présilly et pour situer le lieu d'implantation du télégraphe, ce qui se comprend facilement.

Il n'appartient pas à la société d'histoire de se prononcer sur l'évolution du nom de la commune. Mais l'histoire aurait tendance à montrer que si cette modification se faisait sans l'accord des habitants de Beaumont (au sens de l'ancienne seigneurie), des inimitiés pourraient ressurgir.

**Claude Mégevand**

**Président de La Salévienne**

Décembre 2011

<sup>33</sup> Le Châble est toujours précédé de l'article « Le » ; en cas d'évolution du nom de la commune, il faut préserver ce « Le ». De tout temps on a dit on va « au Châble » et jamais « à Châble ».

Annexe 1 : L'évolution de la population par hameau de 1848 à 1982 (source Félix Croset : « Beaumont »)

années	Population totale	Beaumont	Fond de Beaumont	Châtaillon	Les Tavers	chez Marmoux	Prémaqueu	Le Château	Les Pralets	Les Creux	La Tuile	Jussy	Le Châble	Cutafor	Les Roquettes	Les Chainays	Les crêts	total répartis	non répartis	sosu total section Beaumont	sous total section Le Chable-jussy
1848	743	41	42	78	69	46	35	7	39	9		115	256	6				743	0	366	377
1858	892	63	69	49	157		35	11	22	6	3	100	363	5			9	892	0	415	477
1866	693	46	67	24	76	44	40	12	22	8		77	265	5			7	693	0	339	354
1876	615	48	47	22	51	48	25	11	27	8		78	238	5			10	618	-3	287	331
1886	684	56	53	23	53	52	32	9	26	9		76	277	6			12	684	0	313	371
1896	621	46	59	19	32	43	27	8	13	7		58	275	7			13	607	14	254	353
1911	689	58	61	19	40	50	28	8	9	4	7	53	314	19	8		11	689	0	284	405
1921	652	49	77	12	34	25	23	7	8	16	7	72	306	9	2		5	652	0	258	394
1936	570	35	47	10	23	33	19	4	17	4	6	48	298	19	1		6	570	0	198	372
1982	843	35	76		25		23				1	85	363	33	26	102	6	775	68	160	615
1990	1018																				
1999	1294																				
2007	1968																				